Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-02

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement* (2021-02) *sur la délégation de pouvoirs dans le cadre du Fonds local d'entraide du Plateau-Mont-Royal;*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 12 février 2021.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 12 février 2021

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx